



PREFECTURE DE L'EURE

Arrêté CAB/RE/2015/081 portant attribution du titre de maire honoraire

LE PRÉFET DE L'EURE
chevalier de la légion d'honneur
chevalier de l'ordre national du mérite

Vu la loi n° 72-1201 du 23 décembre 1972 portant affiliation des maires et adjoints au régime de retraite complémentaire des agents non titulaires des collectivités publiques et notamment son article 4 instituant l'honorariat pour les anciens maires et adjoints ayant exercé un mandat municipal pendant au moins dix-huit ans ;

Vu les dispositions de l'article L2122-35 du code général des collectivités territoriales,

Vu la demande de Jean-Louis MADELON, maire de Bosc Renoult en Ouche, en date du 15 juillet 2015, sollicitant l'honorariat pour Madame Françoise MADELON, ancien maire;

Considérant que Madame Françoise MADELON a exercé les fonctions de maire de la commune de Bosc Renoult en Ouche de 1995 à 2014 ;

Sur proposition de madame la secrétaire générale de la préfecture ;

A R R E T E

Article 1er : Madame Françoise MADELON est nommée maire honoraire de la commune de Bosc Renoult en Ouche.

Article 2 : Madame la secrétaire générale est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure.

Fait à Evreux, le 25 août 2015


Le préfet,
René BIDAL